



## **Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)**

### **Centre hospitalier spécialisé Maison Blanche, site d'Avron (Paris)**

### **Visite du 3 au 7 octobre 2016 (1<sup>ère</sup> visite)**

*Le centre hospitalier spécialisé Maison Blanche devenu est « GHU PPN - Groupement Hospitalo-Universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences », nouvel établissement de santé créé le 1er janvier 2019 par opération de fusion-crédation entre les EPS Maison Blanche, Perray-Vaucluse et Sainte-Anne.*

#### **1. BONNES PRATIQUES**

L'organisation de la permanence des soins somatiques est efficace et les efforts de prévention et de dépistage des maladies chroniques doivent être encouragés.

##### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

La bonne pratique est toujours en cours dans l'établissement. Une extension de l'astreinte somatique sur le GHU a été mise en place et donc également sur Avron. Les évaluations somatiques existantes continuent qui comprennent des actions de dépistage et de prévention.

Le souci de continuité des soins et les conventions avec des professionnels de santé extérieurs à l'établissement garantissent une prise en charge globale du patient en ambulatoire.

##### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Pratique toujours en cours, une évaluation des partenariats est en cours. Les patients du site Avron bénéficient du partenariat PSYSOM, actuellement développé sur le 20ème en lien avec l'expérimentation en cours sur le CMP Crimée 75G25.

La distribution des médicaments se fait de manière confidentielle, permet au patient d'échanger avec les soignants et de s'approprier le soin.

##### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Pratique toujours en cours. Des sessions de formations et des campagnes de sensibilisation sur la sécurité du médicament sont institutionnelles et pérennes. Exemple : affiches «

interruption de tâches » pour préserver la continuité et la sécurité de ce soin (distribution des médicaments).

Le 27ème secteur bénéficie d'un management dynamique ainsi que d'un personnel stable et très impliqué.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

L'équipe d'encadrement est stable et impliquée. Le taux de turn-over pour les IDE est de 30% depuis 2 ans (période juillet 2017/juillet2019). Toutefois, il s'agit de considérer le contexte actuel en Ile de France avec de grandes difficultés pour recruter des IDE.

S'agissant des aides-soignants le taux de turn-over pour la même période est de 14%, tous les postes sont pourvus.

Les conditions d'hospitalisation au sein du 27ème secteur sont globalement respectueuses de la liberté des patients (portes ouvertes permettant d'aller et venir librement, accès au téléphone portable, visites) et de leur dignité (clés de la chambre et du placard à disposition, conservation des effets personnels).

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Pratique toujours en cours. Réflexions globales au GHU. A noter que le Règlement intérieur du GHU adopté en juin 2019, comme le précédemment des trois établissements prévoit explicitement l'accès libre au téléphone portable ou l'accueil de visites. Seules des décisions médicales peuvent justifier d'une restriction et doivent être tracées au dossier médical.

## **2. RECOMMANDATIONS**

Le site nécessite des travaux urgents de rénovation et de réparation ainsi que la mise en place d'une politique plus soutenue d'entretien des locaux.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

La Direction de l'EPS Maison Blanche a conscience de l'état de vétusté du site d'Avron ainsi que de ses problématiques de sécurité. Lors de la visite de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté, il a été fait état du fait que ce site ne pouvait être rénové et restructuré dans son intégralité, à court terme, compte-tenu du nombre important d'opérations de travaux en cours au sein du GHT Paris – Psychiatrie & Neurosciences. Néanmoins, le Président du Conseil de Surveillance et le Directeur d'Etablissement ont pris la décision conjointe de mener, dès la fin d'année 2016, des actions d'amélioration des conditions d'accueil et de l'hospitalité de cette structure.

L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration d'un programme de travaux du site d'Avron par la Direction de l'Ingénierie, des Travaux et de la Maintenance, comprenant la restructuration du rez-de-chaussée préconisée par la CGLPL ainsi que la rénovation des

étages (peinture, éclairage, sols). Les nouveaux plans réalisés ne permettent pas d'espérer une amélioration significative des conditions d'accueil des patients.

Dans ce cadre, la Direction a pris la décision, en avril 2018, de solliciter auprès d'un cabinet d'architectes externe une étude de faisabilité quant à une restructuration complète du site d'Avron. Les conclusions de ce travail, conduit à l'automne, conditionneront, à terme, le maintien des secteurs du 20ème sur ce site avec une restructuration globale ou leur relocalisation sur une structure mieux adaptée. Dans l'attente, les travaux initialement envisagés vont être mis en attente.

Néanmoins, il va être procédé en 2018 aux opérations urgentes :

- Travaux de peinture au rez-de-chaussée de la structure : couloir d'entrée fait, participation artistique (papillons peints) pour renforcer la qualité de l'accueil dans le cadre d'un partenariat culturel avec l'artiste C215
- Changement de la grille d'entrée du site, porte d'entrée changée en avril 2019
- Agrandissement de la pharmacie de la structure. Travaux en cours, seront terminés en fin d'année 2019

Des travaux (peintures et réfection des sols) sont terminés pour les 27ème et 29ème secteurs. Les travaux pour le 28ème secteur débutent en septembre 2019 pour une durée de 4 mois.

En janvier 2020 les travaux concerneront le RDC (UAT, bureaux, salle polyvalente, bureau des RDV...). Ces travaux seront effectués avec les propositions du groupe de travail (services et délégation culturelle) pour repenser l'aménagement du jardin, les espaces de convivialité. Le COPIL a lieu en septembre 2019 pour définir les pistes d'amélioration. Des réunions soignants/patients ont été réalisées pour prendre en compte leur besoins et souhaits.

Un travail de recensement des besoins du site d'Avron a été réalisé au premier semestre 2017 par la Direction des Achats et de la Logistique, en lien avec les équipes des trois secteurs. Les achats de mobiliers ont été effectués à ce jour pour un montant de 98.000€. Les besoins des trois secteurs ont été satisfaits en totalité.

Un nettoyage hebdomadaire et systématique des patios du site d'Avron a été instauré.

Le contrat avec la société en charge du marché lors de la visite de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté a été arrêté. Un huissier de justice a été mandaté pour constater et objectiver les carences du prestataire. Il a été obtenu une remise en état des locaux avant le changement de prestataire au 1er juillet 2017.

Des espaces de convivialité et de sociabilité, dans lesquels des soignants seraient présents, doivent pouvoir être proposés aux patients.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La délégation culturelle a travaillé sur différents projets de création d'espaces de convivialité au sein de la structure (salons des patients, salle des familles, implantation d'une buvette, bibliothèque participative, chariot beauté, cuisine mobile).

Ces projets ont été mis en attente jusqu'aux conclusions de l'étude de faisabilité sur la restructuration globale du site d'Avron.

En janvier 2020 les travaux concerneront le RDC (UAT, bureaux, salle polyvalente, bureau des RDV...). Ces travaux seront effectués avec les propositions du groupe de travail (services et délégation culturelle) pour repenser l'aménagement du jardin, les espaces de convivialité. Le COPIL a lieu en septembre 2019 pour définir les pistes d'amélioration. Des réunions soignants/patients ont été réalisées pour prendre en compte leur besoins et souhaits.

En cours :

> Animation par les ergothérapeutes d'un travail avec les patients sur l'aménagement futur du patio.

> Réflexion en cours sur l'aménagement des espaces (installation d'équipements et d'activités, végétalisation) et sur l'élaboration d'un plan de gestion de ces derniers en lien avec les équipes médicales et paramédicales.

Le dispositif d'accueil et de contrôle des entrées doit être pensé au plus près de l'entrée de l'établissement.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Des interphones ont été installés en 2017 afin de renforcer la sécurité périphérique du site.

Les plans de restructurations réalisés pour rapprocher l'accueil de l'entrée du site ne sont pas entièrement satisfaisants en termes de qualité et d'hospitalité. Ce projet est mis en attente jusqu'aux conclusions de l'étude de faisabilité architecturale.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de sécurisation des établissements de santé, les partenariats avec les commissariats d'arrondissement ont été formalisés dans le cadre de l'actualisation de la convention Hôpital-Police-Justice, signée en fin d'année 2017. Une première rencontre avec le commissariat du 20ème arrondissement a eu lieu le 19 avril 2018 pour traiter les problématiques de sécurité, propres au site d'Avron. Dans le cadre de rencontres avec les responsables du commissariat du 20ème, un référent a été désigné et recueille toutes les informations en provenance du site afin de prendre les mesures les plus appropriées.

Des soignants devraient être présents dans l'espace de déambulation du rez-de-chaussée, où sont présents de nombreux patients.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les deux agents d'accueil ainsi que l'agent de sécurité sont présents en permanence au rez-de-chaussée de la structure. Pas d'actions particulières envisagées sur cet axe à ce stade. L'organisation de la présence soignante au RDC se fera en lien avec les aménagements proposés par le COPIL de septembre (Cf. réponse 1)

Une copie des décisions d'admission doit systématiquement être remise au patient et laissée à sa disposition.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La transmission systématique au patient de la décision d'admission en soins sans consentement par les secrétariats médicaux a été mise en place par l'établissement suite au contrôle de la CGLPL en juin 2017 et est toujours en place.

Un complément de formation, ciblé sur les droits du patient hospitalisé sans consentement, devrait être mis en place au bénéfice de l'ensemble de l'équipe de soins. Un document récapitulatif et précisant les droits des patients devrait être affiché dans les espaces communs.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un chapitre du plan de formation 2018 du GHT Paris est dédié à la déontologie, à l'éthique et au droit. Des formations sont notamment proposées sur « le droit des patients en psychiatrie » et « droits des malades et démocratie sanitaire ». La première formation aborde la question de la restriction des droits dans le cadre des mesures de formation sans consentement.

Affichage des droits des patients dans les espaces communs : Action réalisée à l'occasion de la mise en place de la nouvelle CDU, puis mise en œuvre vérifiée lors de la visite de certification de la HAS.

Le port du pyjama doit être strictement proportionné à la nécessité des soins requis et limité à une brève durée ou lorsque le patient est mis en chambre d'isolement.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Recommandation en cours de mise en œuvre :

Une sensibilisation à la prescription du port du pyjama a été réalisée à l'occasion de la visite de certification. Cette réflexion est examinée quotidiennement au staff dans chaque secteur pour les patients concernés. Par ailleurs, pour les patients ayant des proches, les familles sont invitées à rapporter les pyjamas personnels.

Certains programmes de soins, qui ne comportent que de courtes ou de rares sorties, devraient s'exercer dans le cadre d'une hospitalisation complète avec des permissions de sortie afin de permettre un contrôle par le JLD.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Recommandation prise en compte. L'état de la jurisprudence de la cour de Cassation sur ce point a été rappelé aux Chefs de Pôle.

Il convient que chaque service dispose de vêtements de rechange pour les patients démunis.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Chaque secteur dispose d'un stock de vêtements donnés par des associations pour apportés par des familles et par des soignants. Ces vêtements sont entretenus par les services.

L'organisation des audiences doit être revue pour que les patients, notamment ceux venant d'autres établissements avec des contraintes de transport, n'attendent pas plusieurs heures.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Recommandation prise en compte.

L'EPSMB n'est pas en charge de l'organisation des audiences qui est gérée par le greffe du TGI. Des demandes ont cependant été formulées pour améliorer l'organisation de ces dernières dont celles que juges et avocats arrivent à l'heure pour ne pas retarder les audiences. Une amélioration a été constatée.

Les aumôniers doivent disposer d'un bureau au sein de l'hôpital.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La recommandation n'a pas été mise en œuvre à ce jour. L'action est conditionnée par la réalisation de travaux compte-tenu des contraintes architecturales actuelles du site.

Une réflexion pluriprofessionnelle doit être menée afin d'améliorer les conditions matérielles de l'isolement, en matière de confort, conformité, sécurité (installer un dispositif d'appel, sous forme d'interphone ou a minima d'un voyant lumineux) et de respect des droits des patients, pour l'ensemble des trois secteurs du site d'Avron.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

En cours :

Un plan d'action sur l'harmonisation des matériels des chambres d'isolement de l'ensemble de l'Etablissement est en cours et sera mis en œuvre dans les deux prochaines années. Les objectifs sont de :

- > améliorer la qualité des équipements des chambres d'isolement.
- > améliorer la rapidité des actions de maintenance des chambres d'isolement.

En chambre d'isolement, il est nécessaire de permettre aux patients de se situer dans le temps en installant une horloge avec la date et offrir, si possible, un moyen de distraction.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

La recommandation a été prise en compte et l'ensemble des chambres d'isolement disposent d'une horloge.

Conformément à l'article L.3222-5-1 du code de la santé publique, des registres spécifiques à chaque pratique thérapeutique (isolement, contention) doivent être mis en place afin de permettre aux soignants d'avoir une lisibilité sur leur nombre.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Le registre est mis en œuvre et fonctionnel. La formation des collaborateurs a été renforcée. L'extraction des données est possible à tout moment par les professionnels habilités : cadres de santé et cadres administratifs.

Il conviendrait de fournir des menus répondant aux exigences alimentaires de l'ensemble des pratiques confessionnelles et non pas de se limiter à l'une d'entre elles et, par ailleurs, de varier les propositions des plats dans les régimes particuliers.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Le GHU propose 55 possibilités de menus qui permettent de respecter les croyances religieuses, les régimes et les aversions alimentaires.

Il est nécessaire d'harmoniser le fonctionnement des unités en ce qui concerne l'introduction de denrées alimentaires par les patients ou leur famille et mettre à jour le règlement intérieur et le livret d'accueil sur ce point.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

L'harmonisation des règles de fonctionnement avec l'adoption d'un règlement intérieur unique en juin 2017 a été mise en place par l'établissement suite au contrôle de la CGLPL en juin 2017. L'adoption du règlement intérieur en juin 2017 a harmonisé les règles en vigueur, et a supprimé tous les règlements locaux. Cette bonne pratique a été reprise dans le règlement intérieur du GHU adopté en juin 2019.

Un salon d'accueil, convivial et confortable, doit être proposé pour les visites des proches.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Le GHT Paris « Psychiatrie & Neurosciences » s'est engagé dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil et de l'hospitalité de l'ensemble de ses sites hospitaliers. Pour ce faire, une Délégation Culturelle – accueil & hospitalité a été mise en place en septembre 2016. Elle a, notamment, pour mission de conduire des expérimentations collaboratives avec les professionnels et les patients sur l'amélioration de l'hospitalité de certains sites

pilotes. A l'issue de la visite de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté, le site d'Avron a été retenu pour la réalisation d'une des expérimentations.

La délégation accueil et hospitalité a conduit ainsi, tout au long de l'année 2017, une réflexion sur l'amélioration de l'hospitalité du site, notamment par la mise en place d'espaces de convivialité. Néanmoins, ces projets, impliquant des restructurations de locaux, ont été mis en attente à ce stade, et ce jusqu'aux conclusions de l'étude de faisabilité architecturale à l'automne 2018. L'aménagement d'un salon d'accueil au sein du secteur 75G28 a donc été conditionné de fait par les conclusions de l'étude de faisabilité architecturale.

Par ailleurs, la délégation accueil et hospitalité est chargée de conduire depuis 2018 un projet d'aménagement des espaces extérieurs (végétalisation, installation d'équipements et d'activités) et d'élaboration d'un plan de gestion et d'animation de ces derniers, en lien avec les équipes soignantes.

Si une grande vigilance de la part de l'équipe vis-à-vis des personnes fragiles est primordiale, la sexualité des patients doit faire l'objet d'une réflexion afin d'envisager les moyens dont ces derniers pourraient disposer pour gérer leur vie affective et sexuelle.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

L'établissement, en ce domaine, se doit d'informer et de protéger les patients hospitalisés qui constituent 10 % de la population prise en charge par le GHU. Le service de médecine somatique situé dans les locaux du site, met à disposition des patients des préservatifs. La pilule du lendemain est disponible en cas de besoin. Le dépistage des maladies sexuellement transmissibles est assuré par les somaticiens. Les démarches de prévention sont instaurées par les IDE.

Les équipes de terrain soutenues par l'ensemble de l'encadrement sont très vigilantes sur la question du consentement compte tenu de la vulnérabilité des personnes accueillies

Les patients ne bénéficient pas d'un volume suffisant d'activités et sont faiblement occupés. Le nombre d'activités thérapeutiques et occupationnelles qui leur sont proposées doit être augmenté.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

En cours :

> Développement, en 2018, d'un partenariat culturel de territoire avec les équipements de l'arrondissement pour favoriser l'intégration de l'hôpital au sein de la cité. Des contacts en ce sens ont été pris avec le Théâtre National de la Colline et la Médiathèque Marguerite Duras (20ème arrondissement).

> Développement, en 2018, d'un partenariat culturel de territoire avec les équipements de l'arrondissement pour favoriser l'intégration de l'hôpital au sein de la cité. Des contacts en ce sens ont été pris avec le Théâtre National de la Colline et la Médiathèque Marguerite Duras (20ème arrondissement). Il est proposé avec le musée du Louvre un partenariat

culturel. La salle polyvalente au RDC est occupée tous les jours avec diverses activités proposées par 2 ergothérapeutes. Elle est accessible aux 3 secteurs.

L'installation d'un autre espace d'animation fera l'objet d'une attention particulière e lien avec la réfection de l'ensemble du RDC. Cf. réponse question 1

Une réflexion sur l'installation d'un espace d'animation au rez-de-chaussée de la structure est en cours, à l'instar de l'organisation mise en place sur le site Henri Ey (secteurs des 8ème et 17ème arrondissements rattachés à l'EPS Maison Blanche).

L'intimité des patients est compromise par la présence des « oculi » sur chacune des portes de chambres. L'intimité des patients doit être préservée.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Une étude sur les solutions matérielles existantes pour masquer les oculi a été réalisée par la DDS. L'installation du nouveau dispositif a été effectuée à la fin de l'année 2018. Les oculi sont systématiquement fermés.

Sauf justificatif lié à l'état de santé, le patient doit pouvoir disposer aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages du 28<sup>ème</sup> secteur, comme dans d'autres secteurs, de la clef de sa chambre et de son placard.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Les patients des 2ème et 3ème étages du secteur 75G28 ont la possibilité de fermer le verrou de leur chambre de l'intérieur et de la faire fermer à l'extérieur par un soignant. Ils ont également la possibilité de fermer les placards mis à leur disposition par un cadenas (à leur charge).

La salle de bains du 2<sup>ème</sup> étage du 28<sup>ème</sup> secteur doit être rendue utilisable par les patients.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

La salle de bain du 2ème étage du secteur 75G28 n'est pas accessible aux patients. Les travaux de rénovation en cours sur le site comprennent la réfection de cette pièce, qui nécessite des travaux importants impactant d'autres pièces.

Comme au 3<sup>ème</sup> étage du 28<sup>ème</sup> secteur, la mise en place de réunions institutionnelles afin d'élaborer un projet écrit de prise en charge, visant à harmoniser les pratiques des soignants, devrait être généralisée.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Des projets par unité sont élaborés conjointement par les médecins et les personnels paramédicaux. Des actions de formation sont mises en œuvre pour réalisés ces projet (ex : réhabilitation...). Une réunion de coordination des 3 secteurs a lieu mensuellement pour définir et mettre en œuvre les projets communs des unités intersectorielles.